

Ce bulletin est à retourner au FJEPS TRAVAUX D'AIGUILLES, 5 impasse des alouettes 31700 BLAGNAC
dûment complété (recto/verso) et signé, accompagné de votre règlement

► Votre identité (à compléter en majuscules)

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom, Prénom du représentant légal (pour les moins de 18 ans)

Adresse

Code Postal Ville

Tél. fixe Tél portable

Courriel

Situation socioprofessionnelle Activité (salariée ou libérale) : Blagnac autre commune
 Sans activité (retraite ou recherche d'emploi) étudiant(e)

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tél. fixe Tél portable

► Multi activités FJEPS

De quelle(s) autre(s) activités du FJEPS êtes-vous adhérent(e) :

En cas d'adhésion à plusieurs activités, l'adhésion annuelle au FJEPS (30 € adulte) n'est due qu'une seule fois. A quelle section l'avez-vous réglée pour 2023/2024 ?

► Autorisations et/ou documents annexes (à compléter au verso de ce bulletin)

Droit à l'image Autorisation parentale En cas d'urgence
 Engagement certificat médical (- de 6 mois) Autre

► Tarifs annuels d'adhésion (incluant l'adhésion annuelle au FJEPS et à la Ligue de l'Enseignement)

Adultes Blagnac **45 €**

Adultes Hors Blagnac **54 €**

Modalités de paiement

Par chèque, à l'ordre du FJEPS Travaux d'Aiguilles

Certificat d'adhésion

Souhaitez-vous recevoir un certificat d'adhésion ? oui non

► Droits à l'image

- Dans le cadre des activités proposées, le FJEPS de Blagnac peut être amené à photographier et/ou filmer les participants. J'autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de *mon image / de celle de mon enfant* ⁽¹⁾ dans les supports de communication (site internet, plaquettes de présentation...), à l'exception de toute autre utilisation, notamment commerciale, et de toute cession à des tiers non autorisés.

► En cas d'urgence

- J'autorise les organisateurs à prendre, si besoin est, toute mesure (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendue nécessaire par l'état de santé de *ma personne* et m'engage, dans ce cas, à rembourser les frais pouvant en résulter.

► Engagement

Règlement spécifique à la SECTION :

1/ Respecter les horaires de début et de fin d'activité ;

2/ **Aucun remboursement de cotisation ne sera fait en cours d'année, y compris en cas de force majeure.** En cas d'épidémie, de pandémie, ou de tout autre évènement exceptionnel ou imprévisible, les cours se poursuivront sous forme d'enseignement à distance.

3/ Présence indispensable aux Assemblées Générales Annuelles (décisions concernant la vie et les activités de votre association).

Je soussigné(e), *adhérent majeur*,

déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, ainsi que des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association⁽²⁾, et m'engage à les respecter.

Signature

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)